



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 20 avril 2021

Délibération n°37-2021 : Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L841-5 et D841-2
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le Décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation
Vu la circulaire 2019-029 du bulletin officiel
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés le bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2020.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 21
Membres représentés : 4
Suffrages exprimés : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente
Virginie DUPONT

<u>Document en annexe</u> : Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2020
